Présentation

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

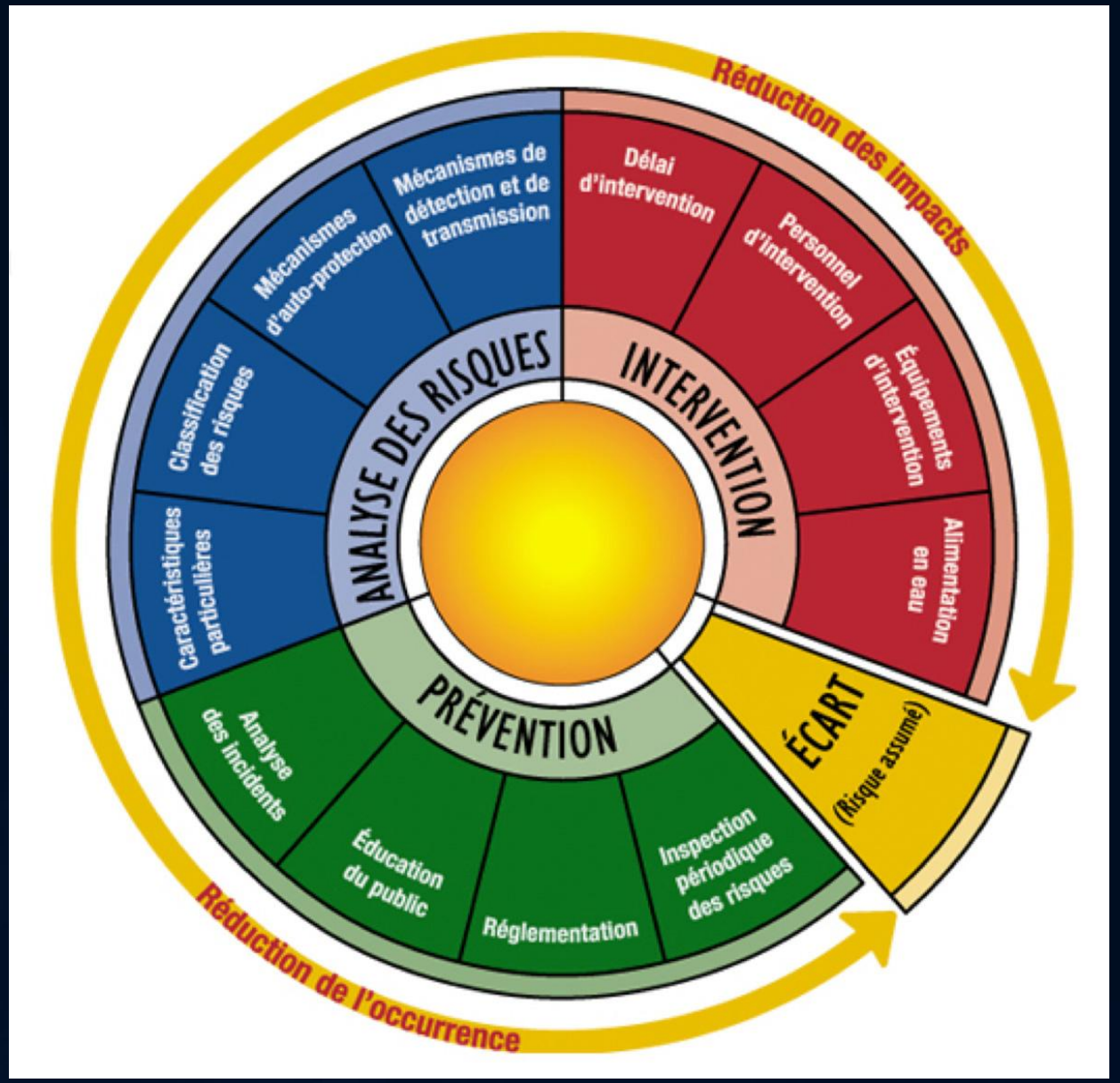
Réduction des impacts
Mécanismes de détection et de transmission
Mécanismes d'auto-protection
Classification des risques
Caractéristiques particulières
ANALYSE DES RISQUES
Délai d'intervention
Personnel d'intervention
Équipements d'intervention
Alimentation en eau
INTERVENTION
ÉCART
(Risque assumé)
Inspection périodique des risques
Réglementation
Éducation du public
Analyse des incidents
PRÉVENTION
Réduction de l'occurrence

CONTEXTE HISTORIQUE

- 2021 : Création de la Régie portneuvoise de protection incendie par l'union des villes de Cap-Santé et Portneuf
- 2023 : Prestation de service à Sainte-Christine-d' Auvergne
- 2024 : Sainte-Christine-d' Auvergne devient membre à part entière
- 2025 : Deschambault-Grondines rejoint à son tour

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

- Conseil d'administration
  - Le maire de chaque municipalité
  - Un élu substitut pour chaque municipalité
- Comité aviseur (au besoin)
  - Composé des directeurs généraux des municipalités
- État-major de gestion
  - Directeur général
  - Chef aux opérations
  - Trésorière

GESTION D'UN SERVICE INCENDIE EFFICAGE

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- Gestion du maintien des acquis et de la formation continue
  - Formation régulière des pompiers (minimum requis et perfectionnement)
  - Maintien des acquis par des exercices pratiques planifiés
  - Suivi de la conformité des compétences avec les exigences du MSP

- Gestion des ressources humaines et des équipes de travail
  - Structure hiérarchique claire (officiers, pompiers, responsables)
  - Recrutement et intégration du personnel selon les besoins réels

GESTION D'UN SERVICE INCENDIE EFFICAGE

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- Gestion des activités en relation avec la prévention
  - Planification de la prévention résidentielle
  - Inspection et exercices des catégories 3 et 4
  - Activités de sensibilisation du public
  - Plan d'intervention à jour pour faciliter le travail des intervenants
  - Collaboration avec les municipalités pour les enjeux locaux

- Gestion des ressources matérielles (Acquisition et entretien annuel)
  - Acquisition planifiée des équipements et véhicules (selon les cycles de vie)
  - Entretien annuel des équipements critiques (Autopompe, pompe, EPI, etc)
  - Gestion d'un inventaire centralisé pour l'ensemble des municipalités
    - Uniformisation des équipements pour faciliter l'entraide

GESTION D'UN SERVICE INCENDIE EFFICAGE

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- Révision périodique du schéma et validation de l'atteinte des objectifs
  - Analyse régulière de l'état d'avancement du schéma
  - Rapports annuels de performance et atteinte des objectifs du schéma
  - Intégration des nouvelles municipalités dans la planification globale

- Atteinte des obligations du ministère de la Sécurité publique
  - Ajustement de nos activités de prévention selon les orientations du Ministères
  - Production des rapports annuels exigés par le MSP
  - Suivi des indicateurs clés de performances
  - Maintien de l'admissibilité aux programmes de subvention provinciaux

GESTION D'UN SERVICE INCENDIE EFFICAGE

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- Mise en place et révision des procédures, protocoles, documentations
  - Mise à jour régulière des procédures opérationnelles
  - Documentation partagée à l'échelle de la REPPI
  - Mise à jour et maintien des ententes intermunicipales

- Atteinte du temps de réponse recommandé par le MSP
  - Optimisation des lieux de départs et des ressources disponibles
  - Suivi en temps réel du temps de réponse pour chaque appel
  - Analyse des écarts et plan d'amélioration continue
  - Optimisation des ressources et logiciels pour améliorer les interventions

AVANTAGES DE L'INTÉGRATION À LA RÉPPI

1. Participation active à la gouvernance
   - Voix décisionnelle au conseil d'administration
   - Implication directe dans les orientations stratégiques en matière de sécurité

2. Service clé en main (gestion de paie, protocole, opération incendie, etc.)
   - Gestion centralisée : paie, protocoles, opérations, rapports
   - Réduction de la charge administrative local

3. Présence professionnelle accrue
   - Aide additionnelle rapide par la présence des pompiers dans nos casernes
   - Deux préventionnistes temps plein sur semaine
   - Présence d'une équipe de direction complète sur semaine (Directeur, chef, trésorière)

AVANTAGES DE L'INTÉGRATION À LA RÉPPI

4. Équipe spécialisée en sauvetage nautique et glace
   - Formation reconnue par la Société de sauvetage du Québec
   - Capacité d'intervention dans les situations à haut risque

5. Force en prévention incendie
   - Deux préventionnistes à temps plein
   - Visites résidentielles porte-à-porte, planifié par secteur
   - Visite ciblée des risques élevés et très élevés
   - Distribution de conseils de prévention personnalisés

AVANTAGES DE L'INTÉGRATION À LA RÉPPI

6. Sensibilisation du public
   - Activités de prévention annuelles dans les écoles, CPE et RPA
   - Implication directe des pompiers et préventionniste dans l'éducation citoyenne

7. Conformité au schéma de couverture de risque (immunité)
   - Atteinte des objectifs ministériels
   - Suivi rigoureux et rapports à jour

AVANTAGES DES PRÉVENTIONNISTES

- Respect des **OBLIGATIONS DU MSP** chaque année
  - Assure le respect annuel des exigences du MSP
  - Maintien à jour des rapports, suivi des objectifs du schéma de couverture de risque
- Efficacité administrative accrue
  - Rédaction rapide des plans d'intervention
  - Suivi rigoureux et mise à jour continue des documents de prévention
- Uniformisation des plans d'interventions pour les pompiers
- Mise à jour des données de prévention et des visites annuelles en temps réel
- Présence d'une « référence » sur place en ce qui a trait à la réglementation municipale

TABLEAU COMPARATIF DES APPELS DE LA RÉPPI

Nombres d'appels sur le territoire de la RéPPi 1 avril 2021 à aujourd'hui	Total services reçus	Total services rendus
588	38	69

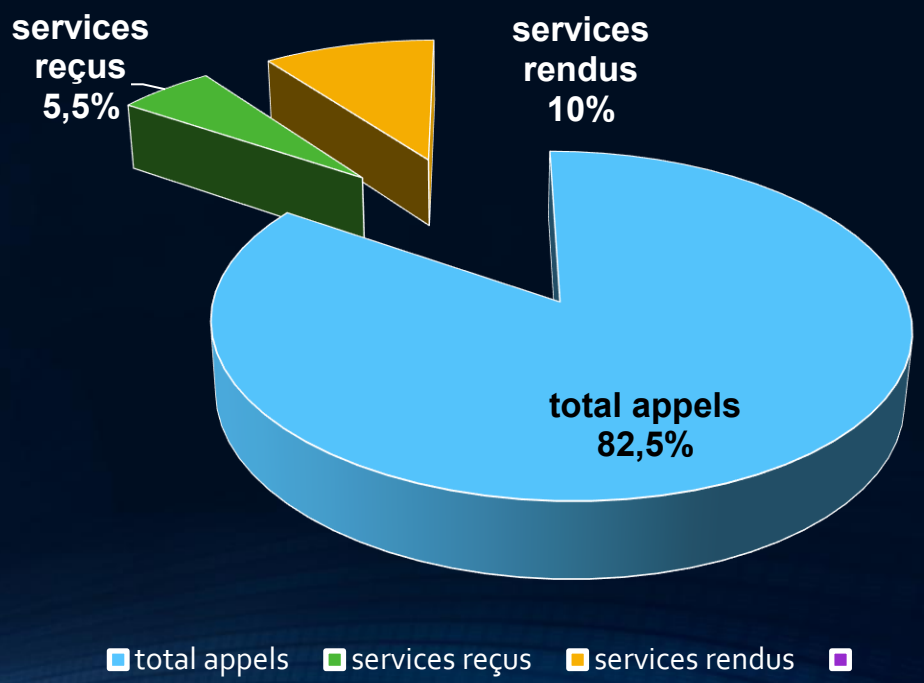

ÉVALUATION DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

1. Recensement initial (2020)
   - Évaluation réalisée par la firme Manaction en collaboration avec les municipalités de la MRC des Chenaux
   - Document de base : valeur marchande actualisée des équipements en 2020

2. Ajustement de la liste d'équipements
   - Retrait des équipements désuets ou non existants
   - Ajout des acquisitions majeures faites depuis 2020
   - Collaboration avec l'équipe administrative pour une représentation fidèle de l'inventaire réel

ÉVALUATION DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

3. Calcul de la dépréciation
   - Détermination de la durée de vie utile selon les normes :
     - Ex. : 10 ans habit de combat, 10 ans casque, 15 ans boyaux
   - Calcul de la valeur résiduelle en 2024
     - En fonction de l'âge déterminé en 2020 (Manaction)
     - Ajustement selon le temps écoulé depuis l'évaluation

4. Mise à jour au moment de l'intégration
   - Réévaluation du temps de vie restant aujourd'hui
   - Application d'un taux d'usage annuel pour estimer la dépréciation continue depuis 2020

CALCUL DE LA QUOTES-PART

- 25% réparti en fonction de la population officiellement établie
- 25% réparti en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU)
- 25% réparti en fonction de la somme, pour chaque Municipalité, du nombre de risque de chacune des catégories définies au schéma de couverture de risque en sécurité incendie
- 25% réparti en fonction du nombre d'appels des trois années précédant le moment de la révision du taux de contribution financière

Variable 1 : Population totale *

MUNICIPALITÉ	POPULATION TOTALE (1)	TAUX DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SELON CETTE VARIABLE
CAP-SANTÉ	3 750	30,70%
PORTNEUF	3 471	28,42%
SAINTE-CHRISTINE D'AUVERGNE	687	5,62%
DESCHAMBAULT-GRONDINES	2 269	18,58%
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	2 037	16,68%
VALEUR TOTALE	12 214	100%

**Données québec – https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/richesse-fonciere-uniformisee, 2025-03-26*

Variable 2 : Richesse foncière uniformisée (RFU) (*)

MUNICIPALITÉ	RFU (2)	TAUX DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SELON CETTE VARIABLE
CAP-SANTÉ	528 855 900	24,91%
PORTNEUF	448 743 917	21,14%
SAINTE-CHRISTINE D'AUVERGNE	294 360 591	13,87%
DESCHAMBAULT-GRONDINES	551 896 700	26,00%
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	298 940 544	14,08%
VALEUR TOTALE	2 122 797 652	100%

*Données québec – https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/richesse-fonciere-uniformisee, 2025-03-26

Variable 3 : Catégorie de risque**

MUNICIPALITÉ	COEFFICIENT DE RISQUES FAIBLES (X1)	COEFFICIENT DE RISQUES MOYENS (X2)	COEFFICIENT DE RISQUES ÉLEVÉS (X3)	COEFFICIENT DE RISQUES TRÈS ÉLEVÉS (X4)	TOTAL (3)	TAUX DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SELON CETTE VARIABLE
CAP-SANTÉ	1 591	98	168	44	1 901	27,87%
PORTNEUF	1 354	194	96	32	1 676	24,57%
SAINTE-CHRISTINE D'AUVERGNE	734	8	45	16	803	11,77%
DESCHAMBAULT-GRONDINES	1 035	40	222	68	1 365	20,01%
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	740	57	273	6	1 076	15,77%
VALEUR TOTALE	5 454	397	804	166	6 821	100%

***Basé sur les schémas de couverture en vigueur*

Variable 3 : Catégorie de risque**

MUNICIPALITÉ	COEFFICIENT DE RISQUES FAIBLES (X1)	COEFFICIENT DE RISQUES MOYENS (X2)	COEFFICIENT DE RISQUES ÉLEVÉS (X3)	COEFFICIENT DE RISQUES TRÈS ÉLEVÉS (X4)	TOTAL (3)	TAUX DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SELON CETTE VARIABLE
CAP-SANTÉ	1 591	98	168	44	1 901	27,87%
PORTNEUF	1 354	194	96	32	1 676	24,57%
SAINTE-CHRISTINE D'AUVERGNE	734	8	45	16	803	11,77%
DESCHAMBAULT-GRONDINES	1 035	40	222	68	1 365	20,01%
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	740	57	273	6	1 076	15,77%
VALEUR TOTALE	5 454	397	804	166	6 821	100%

***Basé sur les schémas de couverture en vigueur*

Moyenne des 4 variables

MUNICIPALITÉ	VARIABLE 1 : POPULATION TOTALE	VARIABLE 2 : RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	VARIABLE 3 : CATÉGORIE DE RISQUE	VARIABLE 4 : NOMBRE TOTAL D'APPELS (2020-2021-2022)	MOYENNE
CAP-SANTÉ	30,70%	24,91%	27,87%	24,80%	27,07%
PORTNEUF	28,42%	21,14%	24,57%	24,80%	24,73%
SAINTE-CHRISTINE D'AUVERGNE	5,62%	13,87%	11,77%	9,07%	10,08%
DESCHAMBAULT-GRONDINES	18,58%	26,00%	20,01%	20,80%	21,35%
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	16,68%	14,08%	15,77%	20,53%	16,77%
VALEUR TOTALE	100%	100%	100%	100%	100%

MODE DE RÉPARTITION DES COÛTS D'OPÉRATIONS ET D'ADMIMNISTRATION

- Les coûts d'opération et d'administration de la Régie seront répartis entre les Municipalités selon le mode de répartition prévu à l'article 10 pour le calcul du taux de contribution financière.

- Les coûts d'opérations et d'administration comprennent notamment :

  - les salaires;
  - la formation;
  - les assurances;
  - les télécommunications;
  - l'acquisition et la réparation d'équipements
  - le coût de location des bâtiments occupés par la Régie.

- Les revenus provenant de la tarification des services de la Régie, le cas échéant, seront employés au paiement des coûts d'opérations et d'administration.

MODALITÉS D'INTÉGRATION

- Obtenir le consentement unanime des Municipalités ;
- Acquitter, en un seul versement, un paiement d'adhésion équivalent à dix pour cent (10%) du montant estimé de la quote-part de l'an 1 suivant l'intégration de la nouvelle municipalité.

PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

- La quote-part des municipalités dans les actifs non financiers est établie en proportion des contributions financières versées cumulativement par chaque municipalité dans ces actifs;
- Tout passif est partagé entre les municipalités au prorata de leur contribution financière cumulative établie par le vérificateur de la RÉPPI.

TOTAL POUR INTÉGRER LA RÉPPI

- Apport pour immobilisation : 0$
- Paiement pour intégration : 10% du montant de la quote-part de l'année 1

La RéPPI, un service clé en main!

Remettre la gestion du service incendie à la RéPPI c’est bonifier son offre de service aux citoyens, améliorer sa présence sur le territoire, assurer un respect des obligations du MSP et avoir la paix d’esprit de toute responsabilité qu’exige la révision et le respect des règles en vigueur en sécurité incendie.

Période de question?